

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Léa-kim Tallard

<https://www.cadre21.org/membres/8988e7b563bb59306968b16c>

Date d'obtention : 2020-11-19 15:35:11

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que nous n'intervenons pas de la bonne façon avant! ;)

Je comprends que nous avons un plan établi et que c'est très rassurant de savoir cela. Les cadres étant mieux définis, il sera plus facile pour nous d'intervenir. J'ai compris aussi qu'il y a un souci d'uniformiser les services pour que tout le monde travaille ensemble. Je trouve aussi que le message est fort pour nos jeunes. Ils comprendront mieux les enjeux et constateront d'eux-mêmes les conséquences.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais me sentir plus outillée. Nous pourrons suivre le protocole et uniformiser même nos interventions à l'école pour que tous les intervenants agissent de la même façon. Je pense aussi que nous arriverons à gérer la situation plus vite et à davantage minimiser les impacts à l'école.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ne regarderai PAS les photos des élèves. Je remplirai les documents et communiquerai avec la police. Je pourrai aussi prendre le téléphone des élèves où il pourrait se trouver des images de pornographie juvénile. Je ne savais pas si c'était légal de le faire avant.

J'ai compris plusieurs aspects techniques. C'est très aidant cette formation :)